



Conseil Economique et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1991/NGO/29
12 août 1991

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-troisième session
Point 8 de l'ordre du jour

REALISATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Communication écrite présentée par la Fédération Internationale Terre des Hommes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie II)

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est distribuée conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[5 août 1991]

1. La Fédération Internationale Terre des Hommes (FITDH) est préoccupée en priorité par la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et du développement, sans laquelle il ne sera guère possible d'améliorer l'avenir d'une vaste majorité d'enfants habitant notre planète. Le principe de l'indivisibilité des droits de l'homme a été maintes fois réaffirmé par les instances concernées de l'ONU, mais dans les faits, les mécanismes de défense des droits économiques, sociaux et culturels sont beaucoup moins élaborés que ceux qui concernent les droits civils et politiques. Dans les années à venir, la FITDH souhaite vivement que le déficit soit comblé entre les deux types de droits.

2. De l'avis de la FITDH, le respect durable de l'ensemble des droits de l'homme n'est possible que dans un contexte économique favorable bâti sur un minimum de justice sociale. Une démocratie, qui ne soit pas purement de forme, prend tout son sens lorsqu'elle se fonde sur une situation où les droits économiques, sociaux et culturels sont effectivement mis en oeuvre et où la population est alphabétisée et bénéficie d'un niveau culturel suffisant.

De l'avis de la FITDH, un ordre mondial stable ne peut naître d'une situation économique cahotique telle qu'elle existe à l'heure actuelle. Le problème des réfugiés, qui préoccupe tant les pays industrialisés, s'inscrit également dans cette perspective.

3. La participation populaire revêt une importance capitale dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels. Dans un contexte économique difficile, les initiatives prises par les organisations non gouvernementales (ONG) locales et nationales, à tous les niveaux de la société, peuvent contribuer grandement à améliorer la situation des défavorisés. Il est dans l'intérêt des Etats mêmes de reconnaître la valeur de ces initiatives locales ou nationales, de les soutenir par tous les moyens appropriés et de ne pas entraver le soutien des ONG des pays développés à cet effort.

4. La FITDH est très présente en Amérique latine, aux côtés des ONG locales et nationales qui tentent de remédier à l'effrayante pauvreté de certaines couches de la population. En effet, selon la Banque mondiale, aucune autre région du monde en développement n'offre un contraste plus saisissant entre pauvreté et richesse que l'Amérique latine. Malgré des revenus moyens par habitant cinq à six fois supérieurs à ceux de l'Asie du Sud et de l'Afrique subsaharienne, près d'un cinquième de la population y vit toujours dans la pauvreté. Cela tient à l'exceptionnelle inégalité des revenus dans la région. Dans le domaine de la santé, par exemple, l'Amérique latine est la région du monde en développement qui compte le plus de professionnels par rapport à sa population. Toutefois, seuls 61 % de la population ont accès à des soins de santé, ce qui les situe au-dessous de la moyenne de l'Asie, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

5. La détérioration des termes de l'échange a été particulièrement marquée pour les pays d'Amérique latine. Du fait de la chute des prix des produits qu'ils exportaient, ils ont vu, pendant les années 80, le pouvoir d'achat de leurs recettes d'exportation diminuer de 13 % par rapport aux années 70. Cette baisse tient pour environ deux cinquièmes à l'érosion des recettes pétrolières.

6. D'autre part, en Amérique latine, il y a beaucoup de disparités entre les régions. La pauvreté est plus grande dans les zones écologiquement vulnérables, qui sont souvent des zones isolées à tous égards. Les emplois non agricoles y sont rares et la demande de main-d'oeuvre a généralement un caractère fortement saisonnier. La pauvreté sévit aussi dans les régions plus richement dotées en ressources naturelles, mais sans services sociaux ni infrastructures.

7. Au Brésil, selon le Programme des Nations Unies pour le développement, un développement humain satisfaisant n'a pas été réalisé en dépit de revenus substantiels, d'une croissance rapide et de nombreuses dépenses sociales de la part du gouvernement. Le taux de mortalité infantile est toujours élevé, avoisinant 85 ‰, et l'espérance de vie plafonne autour de 65 ans. Cette moyenne nationale cache de profondes disparités selon les régions. Dans le Nordeste, par exemple, le taux de mortalité infantile est le double de celui du reste du pays, l'espérance de vie se situe bien au-dessous de la moyenne nationale et la malnutrition touche beaucoup plus d'enfants.

Certains membres de la FITDH soutiennent des projets initiés par des organisations locales, notamment dans le Nordeste, pour tenter de remédier à la pauvreté dans les zones rurales.

8. La pauvreté au Brésil est due à une répartition inégale du produit national : les plus défavorisés ont été laissés aux marges de la prospérité, malgré des dépenses sociales importantes. Dans le cadre de celles-ci, le Brésil a privilégié les dépenses destinées à la sécurité sociale et à l'habitat, au détriment de la santé et la nutrition. Dans le domaine de l'éducation, les dépenses se sont portées plutôt vers l'enseignement supérieur auquel n'ont pas accès la majorité des jeunes défavorisés.

9. Au Chili, le gouvernement de Patricio Aylwin a poursuivi la politique libérale du régime militaire, tout en se disant prêt à assumer "la dette sociale", héritage de la dictature. Selon le Ministre de la planification et de la coopération : "Le revenu par habitant n'a augmenté que de 1,2 % entre 1980 et 1989, et sa répartition a été très inégalitaire, puisque 20 % de la population, les plus riches, ont vu croître leur revenu tandis que les 80 % restants l'ont vu diminuer dans la même période. Les dépenses sociales par habitant ont été réduites de 30 %, provoquant une situation sociale dramatique à laquelle il a été urgent de remédier". Ainsi, le budget social a été augmenté grâce à une réforme des impôts, à laquelle il convient d'ajouter les aides internationales et un fonds de solidarité. Ce budget a permis, entre autres, une petite augmentation du salaire minimum ainsi que des prestations familiales et des retraites.

10. Parallèlement, la politique économique pour l'année 1990 s'est traduite par des mesures d'ajustement sévères (hausse massive du taux d'intérêt) pour faire face aux risques inflationnistes. La croissance du produit intérieur brut a chuté de 10 % en 1989 à 3 % en 1990. Les principales ressources du Chili restent le cuivre (50 % des exportations), dont les cours sont restés stables, ainsi que les fruits et le bois. Il y a également le poids de la dette dont le remboursement des intérêts représente 7 % de la valeur annuelle de la production.

11. Pour la moitié la plus défavorisée de la population chilienne, dont 2 à 12 % souffrent de malnutrition, de réels changements se font toujours attendre. En effet, si le taux de chômage est bas (9,7 %), une grande partie de la population survit grâce au secteur informel. Cela signifie que beaucoup de familles ont un revenu mensuel moyen de 60 dollars alors que le salaire minimum est de 74 dollars. Une des causes du blocage de l'amélioration des conditions matérielles des familles est la mise en place, sous la dictature, d'un système de crédit appelé Unidad de Fomento (UF) qui est toujours en vigueur. Selon ce système, le paiement d'un emprunt par annuités se fait en référence au dollar et suit une dévaluation régulière. Il en résulte qu'un acheteur peut payer jusqu'à 13 ou 14 fois le prix d'origine de son achat tout en n'étant toujours pas propriétaire ! Ainsi, tout emprunt devient une charge quasi ineffaçable et le remboursement devient impossible !

12. Dans les domaines de la santé, l'éducation et le logement, l'actuel gouvernement a fait un si lourd héritage que l'on ne peut espérer un changement notable à court terme. Pour ce qui concerne la santé, le secteur public n'a toujours pas les moyens d'assurer les soins coûteux.

Les hôpitaux sont très mal équipés et seules les cliniques privées ont un matériel adéquat. Pour ce qui est de l'éducation, aller à l'université coûte cher, en moyenne 60 dollars par mois, auxquels il faut ajouter les éventuels frais de nourriture et de logement. Pour ce qui concerne l'habitat, le Chili a un déficit de 1 330 000 logements. Cinq cent mille familles sont hébergées chez des proches et plus de 2 millions de Chiliens connaissent aujourd'hui des conditions d'entassement intolérables.

13. Dans le domaine du travail, certains progrès ont été accomplis, notamment une réforme du code du travail dont le principal acquis est la reconnaissance des syndicats comme partenaires sociaux. La situation des travailleurs s'est également améliorée dans le domaine du droit de grève, de la protection en cas de licenciement et du salaire minimum. Toutefois, il existe une catégorie de travailleurs, les temporeros (ouvriers agricoles saisonniers) qui sont particulièrement défavorisés et qui n'ont pas obtenu le droit à la négociation collective ou au syndicalisme. Les temporeros sont soit des paysans ayant perdu leur terre, soit des citadins sans emploi. Ils connaissent des conditions de travail précaires : absence de logement parfois, transports collectifs dans des camions à bestiaux, exposition très dangereuse aux pesticides, établissement de listes noires par les grands propriétaires qui privent les temporeros contestataires de toute possibilité d'embauche, etc.

14. Les temporeros ne sont pas les seuls à connaître des conditions de vie difficiles; il existe d'autres catégories de Chiliens dont la condition économique est précaire. Parmi ceux-ci, les anciens prisonniers politiques qui éprouvent des difficultés à se réinsérer dans la société. Après de nombreuses années de détention et, pour la plupart, de torture, ils se retrouvent brutalement à l'extérieur, sans ressources, sans soutien, et surtout sans possibilité de trouver un emploi en raison de leur étiquette politique. Leur marginalisation de fait par les autorités risque d'entraîner des réactions violentes. Conscientes de ces problèmes, plusieurs ONG, dont un membre de la FITDH, ont mis en place des programmes d'aide matérielle ou morale à la réinsertion des anciens prisonniers.

15. En conclusion, la FITDH souhaiterait recommander à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités d'inviter les gouvernements concernés :

a) A oeuvrer pour établir un ordre économique plus juste, sous peine de voir de graves désordres s'installer dans les pays en développement et dans le monde industrialisé également;

b) A consulter tous les partenaires sociaux dans une vaste concertation avant de décider de mesures économiques destinées aux défavorisés afin que, parties prenantes et coinitiateurs de ces mesures, les défavorisés en bénéficient réellement;

c) A reconnaître légalement l'existence et la valeur du travail des ONG locales et nationales, à les soutenir par tous les moyens appropriés, et à protéger la vie de leurs membres;

d) A ouvrir les portes aux ONG internationales désirant coopérer avec les ONG locales et nationales, afin de soutenir leurs efforts de développement.